

EXTRAITS DU RAPPORT

CONCOURS OCTA RANG - Session 2024

R A P P O R T

Placées sous la présidence du général (2S) Philippe **LAUBIES**, les épreuves du concours OCTA RANG 2024 se sont déroulées conformément aux textes de référence. **Cinq (05) places au maximum étaient offertes à ce concours.**

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres des jurys sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action des jurys et présente quelques observations et propositions.

1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Neuf candidats ont déposé un dossier de concours et ont été autorisés à concourir. Neuf se sont présentés aux épreuves. Sept ont été déclarés admissibles. **Cinq candidats ont été admis.**

2 – ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité a été organisée à l'espace CENTREX à NOISY LE GRAND (93). Cette épreuve consistait en une évaluation écrite de connaissances professionnelles (durée 3 heures – coefficient 2 – note éliminatoire <05/20).

Les questions étaient les suivantes :

- Après avoir rappelé la définition de l'appui opérationnel, vous expliquerez en quoi consiste l'appui en opérations.
- Après avoir indiqué quelles sont les conditions d'octroi d'un sursis d'évacuation (maintien temporaire dans la CLNAS), vous préciserez quelles sont les situations pour lesquelles un militaire ne peut en bénéficier.
- Citez puis définissez succinctement les quatre (4) modes d'élimination des matériels.
- Quelles sont les trois (3) conditions cumulatives permettant l'habilitation d'un militaire au port de l'armement en dotation ?
- Décrire la procédure de nomination d'un régisseur titulaire en veillant à rappeler les éléments obligatoires de la demande transmise par voie dématérialisée.

La moyenne de cette épreuve est de 8,81/20 (9,24 en 2023). Deux candidats ont reçu une note éliminatoire (Aucun en 2023).

Remarques sur la forme

Sur la forme, les candidats ne maîtrisent pas tous les règles de la ponctuation, en particulier l'utilisation des deux points utiles à l'énumération. Il y a également beaucoup de fautes d'orthographe, notamment l'accord des mots au féminin et au pluriel, ou encore l'accord du verbe avec le sujet, erreurs qui pourraient facilement être évitées avec une bonne relecture.

Les candidats oublient également qu'avant de pouvoir utiliser un sigle ou un acronyme, il faut le citer d'abord ou à défaut entre parenthèses.

De plus, les candidats formulent parfois des phrases trop longues qui les conduisent à commettre des erreurs plus facilement, notamment en syntaxe.

Certaines copies présentent quelques ratures.

Deux candidats n'accentuent pas les mots de leurs copies, et par exemple tous les é sont des e. Il faut faire des efforts lors d'un concours.

Remarques sur le fond

La question 1 a souvent été mal comprise et certains candidats ont détaillé les conditions pour pouvoir s'inscrire au BSS au lieu de traiter les modes de son obtention, comme demandé dans la question, ce qui a donc pu leur faire perdre des points. Il faut donc que le candidat prenne le temps de bien lire la question et de la comprendre avant de se mettre à composer. Les candidats ont également souvent omis d'évoquer l'EAD (enseignement à distance) préalable organisé en amont des modules de formation en école, ce qui leur a fait perdre des points également. Enfin, sur les autres possibilités d'obtenir le BSS, peu de candidats ont su répondre.

La question 2 a globalement été bien traitée, mais s'agissant d'une question très technique qui ne permettait pas d'approximation, de nombreux candidats n'ont pas su citer tous les éléments attendus dans le cadre de la constitution de ce rapport. Il importe, encore une fois, que les candidats lisent bien la question car certains ont parlé de l'insalubrité des logements des militaires et de leurs familles alors que la question se limitait strictement aux LST.

La question 3 a été bien comprise et de manière générale, les candidats connaissent le J4 et ses missions, c'est donc très positif.

La question 4 sur le port de l'arme hors service a été bien comprise, même si certains candidats, ne la maîtrisant pas assez, ont surtout cité les conditions du port de l'arme en service. Certains candidats ont, par contre, pu citer sans erreur ou avec peu d'omission les 5 règles fondamentales sollicitées, ce qui met en avant leur investissement dans les révisions, en particulier dans des thèmes fondamentaux comme le port de l'arme.

La question 5 a mis en avant la méconnaissance de la majorité des candidats relative à la définition et aux rôles des ordonnateurs et comptables. De ce fait, les incompatibilités existantes entre eux ne sont pas ou trop peu connues.

Suggestions diverses

Le candidat doit prendre le temps de **bien lire la question posée** avant de composer, cela évite le hors sujet ou de perdre des points car il manque des éléments attendus par les correcteurs. Cela est évident sur la question 1 ou 4, et révèle un manque de connaissances ou de réflexion par rapport à la question posée, et peut interroger sur la manière dont certains candidats se préparent à ce concours.

Il apparaît réellement indispensable de garder un temps pour la relecture avant de rendre sa copie pour éviter des fautes d'orthographe. Cela est répété tous les ans.

Enfin, une copie, aérée, avec une écriture lisible et sans rature est toujours plus agréable à corriger.

La qualité des copies révèle que tous n'appréhendent pas correctement ce concours.

3 – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

Les épreuves orales ont eu lieu à **Melun les mercredi et jeudi 13 et 14 mars 2024**. L'épreuve sportive a eu lieu sur les emprises sportives de Melun **le vendredi 15 mars 2024**.

31 – Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Les notes attribuées vont de **5,5 à 16,6/20** et la moyenne s'établit à **11,67/20 (11,10/20 en 2022)**.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury s'appuyant sur le dossier professionnel du candidat déclaré admissible. L'entretien vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de ses acquis de l'expérience professionnelle durant son activité de sous-officier de gendarmerie. À partir du dossier professionnel du candidat, le jury a toute latitude pour élargir la discussion.

Ce dossier comprend un rapport établi au titre de la spécialité librement choisie par le candidat lors de son inscription, parmi celles prévues par l'arrêté du 05 août 2022 (AGP, AI, ARM-PYRO, AEB, GLF, IMP, RC).

Remarques sur la forme :

Lors de la rédaction relative à l'expérience marquante (pièce n°2) les candidats sont invités :

- à structurer leur démonstration avec un plan (annonce, idée maîtresse, conclusion faisant ressortir les enseignements titrés) ;
- à veiller à l'orthographe qui reste fragile et à la syntaxe.

Les candidats doivent s'attacher à se mouvoir naturellement dans une salle (pas d'OS). Néanmoins, devant l'autorité, se présenter de manière réglementaire.

Remarques sur le fond :

Le niveau des candidats en 2024 est en progression.

La recommandation faite en 2023 relative à un entraînement à l'oral semble avoir été prise en compte.

Il est vivement conseillé aux candidats :

- de connaître le statut militaire et celui des personnels civils afin d'être en mesure de les distinguer ;
- de connaître les différents corps servant au sein de la gendarmerie nationale, ainsi que leurs modalités d'emploi par le commandement ;
- de se projeter sur une sphère plus large que leur spécialité.

Suggestions diverses

- Tout sous-officier qui se présente à ce concours doit identifier la place, le rôle, les devoirs qui se rattachent spécifiquement à l'officier.

32 – Épreuve sportive

Les notes s'échelonnent de 2 à 20/20 avec une moyenne de 10,57 (8,83 en 2023).

IV – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

Les candidats avaient parfaitement connaissance que la session 2024 du concours OCTAR était ouverte au titre de l'année 2025.

Ayant présidé ce concours, il me paraît nécessaire d'insister sur les points suivants :

- L'implication attendue de la hiérarchie de proximité dans la préparation aux différentes épreuves de ce concours est manifeste pour ce qui concerne l'épreuve orale, au regard de ce que les candidats ont proposé.

Cependant, une attention doit aussi être portée à l'épreuve d'admissibilité. La diversité des connaissances professionnelles à détenir mérite un accompagnement des candidats, car la simple révision des textes pour des « non sachants » peut s'avérer insuffisante. Au-delà des textes, il s'agit comprendre de quoi on parle.

La mauvaise condition physique affichée par quelques candidats ne répond pas aux attendus d'un futur officier. En l'absence de note éliminatoire à l'épreuve sportive du concours, un CCPM validé lors de l'inscription au concours pourrait être un prérequis.

Le général (2S) Philippe LAUBIES

Président du jury